

L'accès au marché . . . . .	50
La technologie moderne . . . . .	50
Des services aériens efficaces relient le Canada au reste du monde . . . . .	50
Les services passagers . . . . .	51
Le fret aérien . . . . .	51
<b>Chapitre 11 : Des services financiers stables et efficaces . . . . .</b>	<b>52</b>
Les banques à charte . . . . .	52
Les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires . . . . .	53
Les compagnies d'assurance . . . . .	53
Les maisons de courtage . . . . .	54
Les marchés des valeurs mobilières . . . . .	55
Les autres institutions financières . . . . .	55
<b>PARTIE 3 – LE CANADA : UN MILIEU ATTRAYANT POUR LES ENTREPRISES ET LES INVESTISSEMENTS . . . . .</b>	<b>57</b>
Introduction . . . . .	57
<b>Chapitre 12 : La politique en matière d'investissement étranger . . . . .</b>	<b>59</b>
La Loi sur Investissement Canada . . . . .	59
Les aspects réglementaires . . . . .	59
Les mesures concernant les investissements et liées au commerce . . . . .	60
Les restrictions . . . . .	61
Les investisseurs des pays signataires de l'ALÉNA . . . . .	61
Le rapatriement des fonds . . . . .	61
<b>Chapitre 13 : L'exploitation d'une entreprise . . . . .</b>	<b>62</b>
Les sociétés par actions . . . . .	62
Constitution sous le régime d'une loi fédérale . . . . .	62
Constitution sous le régime d'une loi provinciale . . . . .	62
La structure du capital . . . . .	63
Les filiales de sociétés étrangères . . . . .	63
Le fonctionnement quotidien . . . . .	63
Les activités d'exportation et d'importation . . . . .	63
Les normes et les codes . . . . .	64
Les pratiques de vérification comptable . . . . .	65
Les marchés publics . . . . .	66
<b>Chapitre 14 : La fiscalité . . . . .</b>	<b>67</b>
Un milieu fiscal concurrentiel pour les entreprises . . . . .	67
Les stimulants fiscaux à la recherche et au développement :	
une invitation à investir . . . . .	68
Des coûts de R et D plus bas au Canada qu'aux États-Unis . . . . .	69
La fiscalité au Canada : aperçu . . . . .	69
L'impôt sur le revenu des sociétés . . . . .	70
L'impôt sur le revenu des particuliers . . . . .	71
L'imposition des sociétés et des particuliers non résidents . . . . .	72
La taxe fédérale sur les produits et services . . . . .	74
Les taxes et droits d'accise . . . . .	74
Les taxes provinciales de vente au détail . . . . .	74
<b>Chapitre 15 : La protection de la propriété intellectuelle . . . . .</b>	<b>75</b>
Les brevets . . . . .	75
Les marques de commerce . . . . .	75
Le droit d'auteur . . . . .	76
Les dessins industriels . . . . .	76

